

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 6

Artikel: Le recul des naissances et ses répercussions
Autor: Luick, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

20^{me} année

JUIN 1928

N° 6

Le recul des naissances et ses répercussions.

Par *W. Luick*, Berne.

Il a été prétendu ces derniers temps que la situation du marché du travail serait influencée favorablement dans un avenir rapproché par le chiffre de la population. Cette affirmation est basée sur le fait que le nombre des naissances a fortement diminué pendant la guerre mondiale et que ce phénomène conduira plus tard à un allègement du marché du travail. La classe ouvrière s'est encore trop peu rendu compte de l'influence de la diminution des naissances sur le développement futur du marché du travail, bien qu'elle y soit intéressée en première ligne. Nous croyons même que le recul des naissances est plus ou moins intentionnellement en rapport avec la tendance d'apporter une certaine régularisation du marché du travail.

La diminution des naissances est un phénomène général en Europe, que l'on constata déjà longtemps avant la guerre. Nous ne voulons pas en chercher les causes, mais uniquement déclarer que la classe ouvrière a fait apprentissage chez la classe bourgeoise. Les nombreuses brochures relatives au néo-malthusianisme et le commerce florissant des préservatifs, ainsi que le travail d'éducation du parti et des syndicats, n'ont également pas manqué leur but. Si les années 1900 à 1914 se sont caractérisées par un recul lent des naissances, qui marchait parallèlement à une diminution encore plus forte de la mortalité, l'année 1915 apporta une véritable chute du chiffre des naissances qui dura jusqu'à fin 1919. Cette seconde moisson de la guerre mondiale est approchant deux fois plus grande que le nombre de ceux que la guerre a fauchés. Dans les pays belligérants (à l'exception de l'Italie), le nombre des naissances a baissé d'environ 50 %, ce qui eut comme conséquence qu'en Europe centrale et occidentale 12 millions d'enfants de moins sont venus au monde de 1915—1919 que dans le même laps de temps avant la guerre. Pour l'Italie, qui n'est entrée en guerre qu'une année plus tard, la diminution des naissances s'élève de 1915—1919 à 30 % en moyenne. En Allemagne, l'on a compté que cette baisse des naissances de 3,5 millions aura le résultat sui-

vant en 1933: environ 2 millions de jeunes bras de moins qu'en temps normal.

Voyons maintenant quelles sont les conditions de la Suisse? Bien que notre pays n'aît pas participé directement à la guerre, nous enregistrons quand même un recul des naissances se montant à environ 23 %, et venons ainsi en tête de tous les pays neutres.

Tandis que de 1905—1909 nous avions encore une moyenne de naissances de 95,000, de 1915—1919 ce chiffre est descendu à 73,000 en moyenne, pour remonter à 81,000 en 1920. Depuis lors, le nombre des naissances a constamment baissé; en 1927, il n'est plus que de 69,500!

L'effet du recul des naissances se manifeste surtout dans le nombre des écoliers. Dans le canton de Berne, le nombre total des élèves de l'école primaire, qui était en moyenne de 112,000 pendant les années 1915—1919, est descendu à 95,000 en 1927. Dans la ville de Berne, nous avons par exemple le nombre suivant d'entrées à l'école (incl. les écoles privées):

Année de naissance	Année d'entrée à l'école	Nombre d'entrées à l'école chiffre absolu	1917=100
1910	1917	2002	100,0
1911	1918	1888	94,3
1912	1919	1785	89,2
1913	1920	1764	88,1
1914	1921	1582	79,0
1915	1922	1387	69,3
1916	1923	1466	73,3
1917	1924	1395	69,7
1918	1925	1359	67,9
1919	1926	1413	70,6
1920	1927	1650	82,4

Cependant, nous devons relever ici que la diminution des entrées à l'école ne doit pas être uniquement attribuée au recul des naissances, mais aussi à un plus fort départ de familles. Nous constatons toutefois qu'un recul de 30 % en moyenne est intervenu pour les entrées à l'école de 1922—1926, recul qui est dû en majeure partie à la baisse du chiffre des naissances (1910 = 2153, 1918 = 1624).

La diminution des naissances est compensée dans une faible mesure par le recul de la mortalité des nourrissons et des enfants. D'après nos calculs, une baisse de 23 % des naissances correspond à une diminution d'environ 18—20 % des enfants âgés de 15 ans. Nous pouvons donc compter qu'à partir de l'année 1930 il y aura annuellement environ un cinquième de jeunes ouvriers et d'apprentis de moins qu'aujourd'hui; pour les années 1930—1934, cela fait juste autant qu'une année entière.

Il serait faux de vouloir prétendre que la diminution peut être compensée par une augmentation d'immigration de la main-d'œuvre étrangère. Comme nous l'avons déjà dit, le recul des naissances dans les pays environnants, pour lesquels une immigration de

main-d'œuvre entre principalement en considération, s'élève jusqu'à 50 %. En outre, l'influence de la diminution des naissances sur le marché du travail à l'étranger se manifestera une année plus tôt par suite de la plus courte période de scolarité.

Aujourd'hui, l'on se plaint déjà, en Suisse aussi bien qu'en Allemagne, d'une sensible pénurie d'ouvriers qualifiés, qui s'accroîtra sans doute au fur et à mesure que la situation économique s'améliorera.

Des objections contre ces prédictions ont déjà été émises. L'on a prétendu notamment que le recul des naissances aura également comme conséquence une diminution de la consommation, qui doit conduire à son tour à une baisse du degré d'occupation. Contrairement à cette affirmation, nous devons déclarer que malgré le recul des naissances la population s'accroît toujours, non pas ensuite d'un surplus d'immigration, mais par suite du recul simultané de la mortalité. Notre population augmente donc davantage dans les vieilles classes d'âge qu'elle diminue dans les jeunes classes d'âge, ce qui ressort du tableau ci-dessous :

Classes d'âge de la population suisse.

	1910	1920	Changement
Au-dessous de 10 ans	798,116	692,929	— 105,187
10—19 »	731,644	777,266	45,622
20—29 »	619,241	653,486	34,245
30—39 »	547,102	543,828	— 3,274 ¹
40—49 »	422,378	488,576	66,198
50—59 »	302,079	363,569	61,490
60 ans et plus	332,733	360,666	27,933
Total	3,753,293	3,880,320	127,027

Si nous opérons un classement d'après l'âge où l'on est apte à gagner sa vie, on obtient par 1000 habitants :

Agé de	1910	1920	Changement
moins de 15 ans	313	279	— 24
15—59 »	599	628	29
60 ans et plus	88	93	5
	1000	1000	

Bien que la diminution des naissances aît réduit le nombre des enfants de 100,000, nous enregistrons une augmentation de la population de 125,000 en chiffre rond. Il ne peut dès lors être question d'une baisse de la consommation.²

¹ Il se trouvait dans ces classes d'âge pendant les années 1914—1918 un grand nombre d'étrangers astreints au service militaire, qui partirent à la guerre; en outre, la plupart des victimes de la grippe de 1918 se recrutent parmi les personnes âgées de 30 à 35 ans.

² Il y aurait encore lieu de faire remarquer que l'effectif de la main-d'œuvre baisse précisément moins vite que le nombre des naissances, en sorte que l'allègement du marché du travail escompté n'intervient pas, car ce sont plutôt les vieux ouvriers qui sont évincés du marché du travail; mais dans ce cas, c'est précisément la capacité de consommation qui sera diminuée. *Réd.*

Un autre argument que l'on invoque pour réfuter nos affirmations dit qu'une quantité de main-d'œuvre devient disponible par suite des mesures de rationalisation et que l'on ne peut escompter par conséquent une amélioration du marché du travail de la part de la population. Nous ne pouvons pas nous occuper ici longuement du problème de la rationalisation. Mais les expériences nous apprennent que les mesures organiques et techniques pour obtenir une plus grande rentabilité ne rendent superflu la main-d'œuvre humaine que pour un temps relativement court. La main-d'œuvre devenue disponible dans un temps déterminé est régulièrement et assez rapidement absorbée par l'économie. Par exemple *l'industrie horlogère suisse* a, pendant les 20 dernières années, triplé la production de montres par ouvrier; mais pendant le même laps de temps, le nombre des personnes occupées dans l'horlogerie a augmenté de 44,000 (1900) à 63,000.

En 1900, il n'y avait que 31 machines à composer en exploitation dans *l'imprimerie suisse*, tandis qu'on en comptait 650 en 1920. Or, de 1900—1920 le nombre des personnes occupées dans cette industrie s'est accrue de plus de 70 % (de 7761 à 13,508).

Citons encore un troisième exemple: La mesure de rationalisation la plus importante dans le *commerce* et les *administrations* est sans contredit l'introduction de la machine à écrire ainsi que d'autres machines de bureau. Nous demandons seulement: Est-ce que la machine à écrire a peut-être remplacé des commis de bureau? Au contraire! Leur nombre a presque doublé pendant les 20 dernières années. Donc, de nouveau un argument qui ne vaut rien.

Mais une autre question d'importance surgit ensuite des mesures de rationalisation: elle concerne les transformations des procédés de travail. Personne ne contestera que l'introduction de moyens techniques (machines, appareils) tend à supplanter la main-d'œuvre humaine dans la production. Tant que la machine prend à l'ouvrier un travail pénible et dangereux, nous ne pouvons que louer ce progrès. Un grand nombre d'ouvriers *non qualifiés* sont ainsi remplacés. Nous mentionnerons l'industrie du bâtiment où les grues, les machines à brasser le mortier, etc., ont remplacé les manœuvres. Les ouvriers non qualifiés sont évincés ici et remplacés par les mécaniciens, etc. Dans l'industrie du bâtiment, le développement tend donc à une élimination des ouvriers non qualifiés et à une extension de l'occupation de la main-d'œuvre qualifiée et mi-qualifiée. On n'est pas encore entièrement au clair sur la question de savoir si la rationalisation suivra partout la même voie. En général, l'on devra compter que la demande d'ouvriers de métier (qualifiés et mi-qualifiés) ira en augmentant.

Il ne faut pas oublier en outre que la rationalisation technique des entreprises emploie pour ses propres besoins de la main-d'œuvre nouvelle, attendu que les machines qui remplacent des ouvriers dans une branche quelconque de l'industrie, doivent aussi être fabriquées. L'introduction de la machine à écrire a, par exemple,

créé de nouvelles occasions de travail pour le mécanicien, le menuisier, l'ouvrier du papier, etc. La rationalisation crée en outre une foule de nouvelles professions qui absorbent de nouveau les ouvriers éliminés ailleurs.

La Suisse, comme pays industriel fabricant des produits de qualité, ne sera d'ailleurs jamais à même de produire des articles en masse par une fabrication en série. Les possibilités d'écoulement sont beaucoup trop limitées. Notre industrie de qualité devra continuer à vouer une attention particulière à ses produits. Mais du travail qualifié exige des ouvriers professionnels capables.

Le problème que soulève le recul des naissances pour l'industrie et la classe ouvrière, réside donc en grande partie dans les aptitudes professionnelles de la jeune génération. Nous avons beaucoup trop de manœuvres et trop peu d'ouvriers qualifiés. La diminution des naissances viendra encore aggraver cette lacune et fera de la question de la formation et de l'orientation professionnelle un des problèmes les plus sérieux de notre politique de production.

Pour la ratification de la convention internationale sur la journée de huit heures.

L'Union syndicale suisse a adressé au Conseil fédéral la requête que voici au sujet de la ratification de la Convention de Washington sur la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. Nous la reproduisons in extenso, afin de la mettre sous les yeux de tous nos militants. Plus que jamais nous avons le devoir de travailler à l'application de cette décision internationale.

Berne, mai 1928.

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

A plusieurs reprises ces dernières années, nous sommes intervenus auprès des autorités fédérales pour que les dispositions de la loi fédérale sur les fabriques concernant la durée du travail soient mieux respectées. Les permis de prolonger la durée du travail sont accordés avec beaucoup trop de facilité. Dans notre requête au Département de l'économie publique du 16 avril 1926, nous signalions déjà les fâcheuses répercussions financières qu'avaient sur les caisses de chômage ces autorisations de prolonger la durée du travail. Depuis, ce département en a bien voulu convenir lui-même sans doute puisqu'il a décidé de poser des conditions nouvelles aux autorisations qu'il accordait.

Ce qui prouve bien que les permis de prolonger la durée du travail sont accordés avec trop de facilité par les autorités fédérales, c'est le fait que ces autorisations accordées ne sont utilisées que dans la proportion de 70 à 80 %.